

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION DE PRÊT À LA GRANDE-BRETAGNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de nature urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Le monde libre est endetté envers la Grande-Bretagne par suite de son attitude durant les deux grandes guerres, notamment durant la période la plus difficile entre juin 1940 et décembre 1941, alors qu'elle et le Commonwealth étaient les seuls à défendre la liberté. Étant donné que les ressources humaines et autres qu'elle a sacrifiées expliquent sa situation financière précaire actuelle et que même si le Fonds monétaire international consent à la Grande-Bretagne un prêt de 3.9 milliards cela ne suffira pas à la sortir effectivement de ses difficultés financières actuelles, et c'est pourquoi les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest envisagent favorablement, croit-on, la possibilité de lui consentir des prêts, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Rynard):

Que le Canada donne l'exemple aux autres pays membres du Commonwealth en accordant un prêt important à la Grande-Bretagne et en incitant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays du Commonwealth à en faire autant.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre, présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

PROPOSITION DE MODIFICATION PRÉVOYANT L'OCTROI DE PENSIONS À TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES DE 60 À 65 ANS RETIRÉES DE LA POPULATION ACTIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais présenter est d'une grande urgence pour de nombreux Canadiens et c'est pourquoi j'ai demandé aux députés de me permettre d'invoquer l'article 43 du Règlement. Je propose, avec l'appui du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre prie le gouvernement de cesser son odieuse pratique qui consiste à retirer la pension à quelque 200 veufs et veuves par mois, sous prétexte

que leur conjoint plus âgé est décédé, et qu'en retour il présente sans délai une modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse en vue de donner une pension à toute personne âgée de 60 à 65 ans qui ne travaille pas, quelle que soit sa situation de famille.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43, cette motion ne peut être présentée que si la Chambre y consent unanimement. Est-ce le cas?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LE CONCOURS MISS CANADA

FÉLICITATIONS À LA GAGNANTE, M^{lle} FOSTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion concernant une affaire urgente. Je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que la Chambre adresse ses félicitations à notre compatriote de Saskatoon, ville de l'esprit et de la beauté, Yvonne Foster, qui vient d'être élue Miss Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43, cette motion, pour être présentée, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'OPPORTUNITÉ DE LA NATIONALISATION DES ENTREPRISES BELL CANADA ET NORTHERN TELECOM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Vu que le président de Northern Telecom, filiale de Bell Canada, a déclaré que sa société a menacé de transporter une grande partie de ses opérations aux États-Unis en raison du climat dans le secteur des affaires; que Northern Telecom est le principal fournisseur de matériel de communications de Bell Canada et, en tant que tel, est en grande partie responsable des frais que Bell répercute sur les abonnés du téléphone; et vu que le transfert proposé entraînerait des répercussions très graves sur l'économie et l'emploi au Canada, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):